



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 123252

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur un problème relatif au permis de conduire. Les écoles de conduite sont confrontées à d'importantes difficultés s'agissant des conditions de passage des examens en la matière. Celles-ci se révèlent en totale inadéquation avec la demande des usagers-candidats qui ont accordé leur confiance aux écoles de conduite et aux services de l'État chargés des permis de conduire et de la sécurité routière. Compte tenu de l'impératif que constitue la possession du permis de conduire pour trouver un emploi, et la volonté de mettre en oeuvre une réelle qualité du service public, il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123252

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2007, page 4705